

**Notre partenaire AKTIV LEASING - spécialiste du leasing d'œuvre d'art.  
Professions libérales, chefs d'entreprises, financez votre œuvre en leasing.**

AKTIV LEASING a été créée dans le but d'accompagner les entreprises et les professions libérales dans l'acquisition de leurs œuvres d'art.

Le leasing (ou crédit-bail) est un contrat de location-vente permettant à un client (entreprises et professions libérales) de louer un bien. À la différence d'un contrat de location classique, vous avez la possibilité de lever l'option d'achat (LOA) du bien à l'échéance de la période de location prédéfinie avec AKTIV LEASING.

La location de l'œuvre peut être étalée sur 13, 18, 24, 36, 48 ou 60 mois.

**Les étapes du leasing d'œuvre d'art avec option d'achat.**

- 1 - Sélection de votre œuvre en galerie.
- 2 - Simulation de votre financement.
- 3 - Signature de votre contrat de leasing après étude de votre dossier.
- 4 - Levée d'option d'achat en fin de contrat (LOA).

**Les avantages du leasing d'œuvre d'art.**

- Les loyers étant considérés comme une charge au bilan, sont déductibles à 100 % du résultat de l'entreprise.
- Vous récupérez 100 % de la TVA sur les échéances de vos loyers.\*
- Vous conservez votre trésorerie.
- En fin de contrat, il vous est possible de lever votre option d'achat pour un montant prédéfinie avec AKTIV LEASING.
- Fiscalité : Les opérations de leasing d'œuvres d'art sont encadrées et autorisées par le Ministère des Finances publiques.

**Les autres avantages du leasing d'œuvres d'art.**

- Vous constituez votre collection tout en réduisant votre impôt sur les sociétés (IS).
- L'art est un excellent vecteur de communication pour vos réseaux et pour vos clients.
- Faites de l'art la signature de votre entreprise.
- Signez vos espaces avec une œuvre unique.
- Les opérations de leasing n'altèrent pas votre capacité d'emprunt classique.
- Soutenez la création artistique.

AKTIV LEASING vous propose une offre tout-en-un :  
**CONSEILS - FINANCEMENTS - ASSURANCES.**

LEASING : FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG, MONACO.

\*Selon la structure de l'entreprise vous récupérez 100% de la TVA sur les loyers.